



SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°271

DECEMBRE 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 DECEMBRE 2019

Présents : 15

Absents excusés : **Jacqueline MARTINO** qui donne pouvoir à **Isabelle SIRLIN**
Jean Louis BELLIOU qui donne pouvoir à **Yves BERTHO**

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 20 h 00
Yves BERTHO est nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

A- Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 28 NOVEMBRE 2019.

B- DELIBERATIONS.

- 1- PLU : obligation de dépôt d'une déclaration préalable à l'édification d'une clôture.
- 2- Convention avec CONSULTASSUR.
- 3- Convention pour la mise en place de la Police Pluri-Communale (PPC).
- 4- PPC : agrément de port d'armes.
- 5- Autorisation de mandatement en 2020 à hauteur du ¼ des dépenses d'investissement de 2019.
- 6- Renouvellement de la convention avec la FDGDON (Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles).
 - Bilan des actions 2019 sur la commune.
- 7- Prolongation d'une année de notre partenariat avec EFG Finances.
- 8- Acquisition de terrains par la commune.
 - Une parcelle de 88 m² à la Fouée
 - Une parcelle de 750 m² rue des Jardins.
- 9- Demande de plusieurs personnes pour faire du COWORKING.

C- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

- 1- Bilan 2018 des activités de la Médiathèque.
- 2- Repas CCAS.
- 3- Achat d'un jeu pour enfants par le CCAS.
- 4- Pressoir de la BEURNAIS au village de BURIN.
- 5- Délibération d'opposition à la fermeture des Trésoreries de proximité.
- 6- Distribution du bulletin municipal et des agendas 2020.

A- Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 28 NOVEMBRE 2019.

Accord du conseil à l'unanimité (15 voix pour, Béatrice BALAC et Karine BERTHO sont arrivées après le vote).

B- DELIBERATIONS.

1- PLU : obligation de dépôt d'une déclaration préalable à l'édification d'une clôture.

M. le Maire rappelle aux élus que le PLU (Plan Local d'Urbanisme) a été approuvé par délibération au dernier conseil municipal de novembre 2019. De ce fait, concernant l'installation des clôtures, le conseil municipal rend obligatoire la procédure de déclaration préalable à chaque propriétaire, ceci afin d'éviter les installations non conformes aux règles du PLU. Il est rappelé que les clôtures en façade ne doivent pas dépasser 1,50 mètre dont 0,80 mètre de muret et celles des limites séparatives, 1,80 mètre. Désormais, vous devez solliciter une déclaration préalable avant l'édification de clôture sur votre propriété.

Accord du conseil à l'unanimité.

2- Convention avec CONSULTASSUR.

Marie-Claire Loyer (Directrice Générale des Services) propose d'établir une convention avec CONSULTASSUR pour une assistance dans les dossiers d'assurances de la commune. Le coût de cette prestation est 548,20 € HT par an. Dans cette convention les principales prestations dans le forfait sont les suivantes :

- La réponse écrite à toute question sur la gestion des contrats d'assurance.
- Avis d'interprétation en cas de refus de la prise en charge d'un sinistre.
- Vérification des appels de cotisations principales, secondaires et régularisations.
- Intervention de négociation en cas d'augmentation demandée par les assureurs.
- Validation des quittances d'indemnités des sinistres avant acceptation par la collectivité.
- Disponibilité d'intervention en tant qu'expert assuré, dans le cadre de garanties du contrat « dommages aux biens » en cas de sinistre important pour défendre les intérêts de la collectivité.
- Sur demande de la collectivité, une réunion annuelle de suivi et d'analyse de gestion des contrats.
- Intervention auprès des assureurs pour résoudre les difficultés de gestion rencontrées.

Accord du conseil à l'unanimité.

3- Convention pour la mise en place de la Police Pluri-Communale (PPC).

M. le Maire propose aux élus de signer une convention pour la mise en place de la Police Pluri-Communale avec les communes de NIVILLAC, LA ROCHE-BERNARD et SAINT-DOLAY. Cette convention a pour objet de traiter les sujets suivants :

- L'objet de la convention et territoire d'intervention : Mettre à disposition des agents de la police municipale sur les communes de NIVILLAC, LA ROCHE-BERNARD et SAINT-DOLAY.
- La composition du comité de pilotage : elle sera composée de chaque Maire ou son représentant et les DGS (Directrices Générales des Services) des communes concernées.
- L'organisation et la composition du service et les conditions d'emploi du personnel : Le chef de service de la police municipale de NIVILLAC est le responsable et le temps de présence est partagé entre les 3 communes selon les besoins.
- Les compétences et les missions des policiers municipaux ainsi que les équipements afférents : Les agents assureront le bon ordre, la sécurité, la protection des biens et des personnes, etc... Ils auront 2 véhicules à leur disposition, 1 vélo VTT, 1 radar pédagogique et divers autres matériels.
- Les modalités financières : L'investissement sera réalisé par la commune de NIVILLAC et le coût sera réparti entre les 3 communes. Pour le fonctionnement, le salaire du deuxième policier sera réparti à hauteur de 50% entre LA ROCHE-BERNARD et SAINT-DOLAY. Les autres charges de fonctionnement seront réparties entre les 3 communes.

Accord du conseil à l'unanimité.

4- PPC : agrémentation du port d'armes.

M. le Maire propose aux élus de prendre une délibération pour donner l'autorisation aux policiers pluri-communaux du port d'armes. Cette autorisation concerne les équipements suivants :

- Gilets pare-balles, armes de catégorie D2 (Bâton de défense, Tonfa, Bombe lacrymogène de moins de 100 ml) et armes de catégorie B8 (Bombe lacrymogène de plus de 100 ml). Les armes à feu sont interdites.

Accord du conseil à l'unanimité.

5- Autorisation de mandatement en 2020 à hauteur du ¼ des dépenses d'investissement 2019.

M. le Maire rappelle aux élus qu'afin de pouvoir procéder au paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2020, dans la limite du quart des dépenses d'investissement inscrites en 2019.

- Budget principal de la commune de SAINT-DOLAY
 - a- Chapitre 20 : total crédit 39 600 € soit le quart de crédit ouvert 9 900 €
 - b- Chapitre 21 : total crédit 281 300 € soit le quart de crédit ouvert 70 325 €
 - c- Chapitre 23 : total de crédit 1 868 900 € soit le quart de crédit ouvert 467 225 €
- Budget Annexe Assainissement de la commune de SAINT-DOLAY
 - a- Chapitre 041 : total crédit 32 500 € soit le quart de crédit ouvert 8 125 €
 - b- Chapitre 20 : total crédit 25 000 € soit le quart de crédit ouvert 6 250 €
 - c- Chapitre 23 : total crédit 170 000 € soit le quart de crédit ouvert 42 500 €

Le conseil est sollicité sur la proposition de mandatement à hauteur du ¼ de crédits inscrits en 2019 pour le budget principal et le budget annexe assainissement.

Accord du conseil à l'unanimité.

6- Renouvellement de la convention avec la FDGDON (Fédération Départementale de Défense contre les Organisme Nuisibles).

Patrick GERAUD propose aux élus de renouveler la convention avec la FDGDON qui permet de bénéficier des services suivants :

- De proposer des solutions pour contrôler, maîtriser et réguler des populations d'organismes nuisibles (pigeons, étourneaux, chenilles, frelons asiatiques, ragondins etc ...).
- De proposer des solutions pour gérer les nuisances occasionnées par des animaux protégés.

Le coût de cette convention est de 273,04 € HT annuel.

- Bilan des actions 2019 sur la commune (Frelons asiatiques).
Pour l'année 2019, il a été pris 287 reines, 14 nids primaires et 7 secondaires ont été détruits. Un nid a nécessité l'intervention d'un professionnel pour sa destruction.

Accord du conseil à l'unanimité.

7- Prolongation d'une année de notre partenariat avec EFG Finances.

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune a un partenariat avec le cabinet EFG Finances jusqu'au 31/12/2019. Il propose de prolonger celui-ci d'un an pour aider la commune dans l'élaboration de son budget et son suivi financier. Le coût pour cette année 2020 est de 2 347,98 € TTC.

Accord du conseil à l'unanimité.

8- Acquisition de terrains par la commune.

- Une parcelle de 88 m² à la Fouée :
M. le Maire propose aux élus l'acquisition d'une parcelle de 88 m² (YE 299) à La Fouée appartenant à M. René CRESPEL pour la somme de 1 584 €. Les frais notariés restent à charge de la commune.

Accord du conseil avec 16 voix pour et 1 abstention.

- Une parcelle de 750 m² rue des Jardins.
M. le Maire propose aux élus d'acquérir une parcelle de 750 m² (AE 436) rue des Jardins appartenant à la famille HADET pour un montant de 26 250 € (plus frais notariés).

Accord du conseil à l'unanimité.

De plus M. le Maire demande un accord de principe aux conseillers municipaux, pour négocier une vente avec M. Mme GUIHARD Alain d'une surface d'environ 180 m² appartenant à la commune pour réaliser un projet de construction.

Accord du conseil à l'unanimité.

9- Demande de plusieurs personnes pour faire du COWORKING.

M. le Maire fait part aux élus d'une demande de plusieurs personnes qui ont manifesté leur intérêt pour créer, en partenariat avec la mairie, un espace partagé (coworking) dans le bourg de SAINT-DOLAY. Cet espace serait un lieu où l'on trouve de quoi brancher son ordinateur, travailler et échanger.

M. le Maire propose que la mairie loue l'ancien local des kinés actuellement libre. Il est proposé une location mensuelle de 70 € par participant. Une association sera créée par les utilisateurs pour en gérer le fonctionnement.

Si vous travaillez chez vous, si vous faites du télétravail, si le projet vous intéresse, contacter la mairie avant fin janvier et informer M. MUETTON à l'adresse suivante : coworking@saint-dolay.fr

Accord du conseil à l'unanimité.

C- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1- Bilan 2018 des activités de la médiathèque.

Isabelle SIRLIN fait part aux conseillers municipaux du bilan de la médiathèque. En 2018 il y a eu 480 adhérents. 215 livres pour la jeunesse, 237 livres pour les adultes, 94 DVD et CD ont été achetés pour une somme de 10 979,36 €. Actuellement, 11 053 livres, périodiques, DVD, CD et CDROM sont en fonds propres à la médiathèque et 1 468 livres, DVD et CD appartiennent à la MDM (Médiathèque Départementale du Morbihan) située à Vannes.

Au nom du Conseil Municipal, Monsieur le Maire tient à remercier tous les acteurs de cette dynamique à la médiathèque municipale.

2- Repas CCAS.

Muriel MALNOË informe que le repas de CCAS pour les personnes âgées de soixante dix ans et plus aura lieu le dimanche 1er mars 2020 à la salle polyvalente. Les membres du CCAS passeront vous voir pour les inscriptions.

3- Achat d'un jeu pour enfant par le CCAS.

Muriel MALNOË informe les élus que le CCAS a acheté un jeu pour enfants. Cette structure sera installée dans les espaces verts des LAYES à côté du jeu déjà existant fin février 2020. Le financement de ce jeu a été possible à la suite d'une vente de bois sur une parcelle appartenant au CCAS.

4- Pressoir de la BEURNAIS au village de BURIN.

M. le Maire informe les élus que suite à l'achat par la commune du terrain et du bâtiment où est situé le pressoir de La BEURNAIS ; il convient maintenant de prendre en charge sa rénovation. Après avoir rencontré les responsables de la Fondation du Patrimoine du Morbihan, il a été convenu de monter un dossier pour demander des subventions auprès des Fondations Nationales du Patrimoine y compris la fondation de Stéphane BERN.

5- Délibération d'opposition à la fermeture des trésoreries de proximité.

M. le Maire informe les élus sur la fermeture de la trésorerie de LA ROCHE-BERNARD au 1^{er} Septembre 2021 suite au plan du ministre M. DARMANIN. Aujourd'hui les contribuables peuvent s'adresser à leur trésorerie pour tout renseignement concernant la fiscalité, demain il faudra qu'ils se déplacent dans les MSAP (Maisons de Service Au Publics), pour la communauté de communes Arc Sud Bretagne ce sera à MUZILLAC. Après avoir débattu il est proposé de prendre une délibération d'opposition à la fermeture de la trésorerie de la ROCHE-BERNARD.

Accord du conseil à l'unanimité.

6- Distribution du bulletin municipal et des agendas.

Isabelle SIRLIN informe que le bulletin municipal annuel et l'agenda 2020 seront distribués en porte à porte par les élus .Si vous ne vous les avez pas reçus au 15 janvier 2020, vous pourrez passer en mairie les récupérer.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 30 JANVIER 2020 A 20 HEURES 00

Agenda de la Médiathèque

Vendredi 31 janvier à 18h : Rendez-vous des lecteurs n°16 Bienvenue à toutes celles et ceux qui ont envie de partager un coup de cœur (lecture, film, musique, spectacle...). Durée moyenne 1h30.

Février : Exposition Pendant tout le mois de février, la médiathèque vous propose une exposition consacrée à *La Revue Dessinée*, un magazine d'information qui parle d'actualité autrement, en posant un regard graphique sur le monde. Comment est conçue et réalisée cette revue ? C'est ce que nous vous proposons de découvrir du 1^{er} au 29 février 2020. Entrée gratuite.

Retrouvez-nous sur notre page Facebook [@MediathequedeSaintDolay](#) ainsi que sur le site web www.saintdolay.fr

Horaires d'ouverture de la médiathèque

mercredi : 9h30/12h et 13h30/18h30 | jeudi 16h30/18h30 | vendredi : 16h30/18h30 | samedi : 9h30/12h

Téléphone : 02 99 90 29 29 / Email : mediatheque@saintdolay.fr

Nouvelle entreprise à SAINT DOLAY : LA SOURIS VERTE INFORMATIQUE, Nicolas DURAND Le Val,
Tél 06 87 24 94 31 - E mail : lasourisverteinformatique@gmail.com -
Dépannage Informatique / Multimédia et Formation.

Elections Municipales des 15 et 22 Mars 2020 : Il est possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 31 Janvier 2020.

CEROMONIE DES VŒUX 2020 et ACCUEIL DES NOUVEAUX RESIDENTS

Le conseil municipal vous invite à la cérémonie des vœux du Maire

Le Samedi 4 Janvier 2020 à 19 heures à la salle polyvalente.
